



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEPARTEMENT DE L'AUBE
VILLE DE TROYES**

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 AVRIL 2026

Date de convocation et de publication : 17 Avril 2026

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Maire, est ouverte à 19h25.

Sont présents :

M. François BAROIN/ Maire

M. Mmes AZZAB, BAROIN, BAUDOUX, BOUDADI, BRET, DEHARBE, DOBRAJE, GARIGLIO, GRILLAT, HONORE, HUBERDEAU, SCHERRER, SEBEYRAN, SOMSOIS, TAHRI, THOMAS (Mme), TURPIN-PADIRAC / Adjoints.

M. Mmes AUTIER, BAZIN-MALGRAS, BRIOT, BROCHET, COURTIN, DINIZ, DUPRE, FARRUGIA, FENEK, FREGANS, GEORGE, GESP LAHUGT, HIOLET, HUPFER-CHARPENTIER, LAVILLE, LEGRAND, MARCHAND, RAFFETIN, REVOLIO, SUBTIL, THOMAS (M.), VAJOU, VINOT / Conseillers municipaux.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

M. DENIS à M. HONORE, Mme LEMELLE à M. BAUDOUX, M. TRAVERSA à M. GRILLAT, Mme COURTOIS à Mme HUBERDEAU, M. JAY à Mme DOBRAJE, Mme MANGEON à M. THOMAS, M. ROBERT à Mme BRIOT, Mme BOURDON à M. BROCHET.

Le Conseil municipal a choisi comme secrétaire de séance Mme Oxana HIOLET.

DELIBERATION N°13	DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE TROYES DANS LES CONSEILS D'ECOLES ET CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET DES LYCEES
RAPPORTEUR	M. LE MAIRE

Nombre de membres : 49		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
41	Vote 1 : 49	Voir dispositif ci-dessous.			
	Vote 2 : 44	44		5	
	Vote 3 : 39	39		10	

A l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour), les membres du Conseil municipal décident de ne pas procéder au scrutin secret pour les présentes désignations.

À la suite d'un vote séparé, le rapport est approuvé comme suit :

CONSEILS DES ECOLES

Vote 1 :

Deux candidatures ont été reçues pour le Conseil d'école de l'école primaire Paul BERT, à savoir celle de M. Jean-François LAVILLE et celle de Mme Amandine BOURDON.

	Maternelles	Elémentaires	Primaires
PAUL BERT			Jean-François LAVILLE (44 voix) OU Amandine BOURDON (5 voix)

A l'unanimité des suffrages exprimés (49), M. Jean-François LAVILLE est désigné pour siéger au sein du Conseil d'école de l'école primaire Paul BERT.

Vote 2 :

Le reste de la composition des Conseils des écoles, *hormis le Conseil d'école de l'école Paul BERT*, est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour, 5 Abstention) selon le tableau ci-dessous.

	Maternelles	Elémentaires	Primaires
BLOSSIERES			Marc BRET
CHARLES CHEVALIER			Carole LEGRAND
J.Y. COUSTEAU	Luc SCHERRER	Luc SCHERRER	
PAUL BERT			Jean-François LAVILLE
DIDEROT	Jamila AZZAB	Frédéric FARRUGIA	
GEORGES CHARPAK	Laurence DINIZ	Laurence DINIZ	
JACQUES DE LETIN	Christine THOMAS	Christine THOMAS	
ARNAUD	Sabine VAJOU		
JEAN JAURES		Flavienne LEMELLE	
JEAN MACE			Thomas HUPFER-CHARPENTIER
JULES FERRY			Casimir JAY
14 JUILLET			Patrice TRAVERSA
MARCEL PAGNOL		Hedley MARCHAND	

MARCEL PAGNOL - CUMINES	Hedley MARCHAND		
AUGUSTE MILLARD	Marie HUBERDEAU		
AUGUSTE MILLARD-KLEBER		Marie HUBERDEAU	
PARADIS			Karim FENEK
PREIZE			Yvan GEORGE
DUMONT	Jamila AZZAB		
TAUXELLES		Hervé SOMSOIS	
PASTEUR	Karine DOBRAJE		
GROUPE SCOLAIRE INTERNATIONAL			Stéphanie BAROIN

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET DES LYCEES

Vote 3 :

La composition des Conseils d'Administration des collèges et des lycées est approuvée, séparément pour chacun des Conseils d'Administration des établissements, à l'unanimité des suffrages exprimés (39 Pour, 10 Abstention) selon le tableau ci-dessous.

ETABLISSEMENT	Membre	Qualité
Collège PIERRE ET FRANCOIS PITHOU	Dominique DEHARBE	Titulaire
	Marie-Béatrice TURPIN-PADIRAC	Suppléant
Collège BEURNONVILLE	Patrice TRAVERSA	Titulaire
	Sabah TAHRI	Suppléant
Collège MARIE CURIE	Oxana HIOLET	Titulaire
	Pascal VINOT	Suppléant

Collège LES JACOBINS	Flavienne LEMELLE	Titulaire
	Sabah TAHRI	Suppléant
Lycée CAMILLE CLAUDEL	Karim FENEK	Titulaire
	Sabah TAHRI	Suppléant
Lycée CHRESTIEN DE TROYES	Casimir JAY	Titulaire
	Rachida BOUDADI	Suppléant
Lycée polyvalent MARIE DE CHAMPAGNE	Carole LEGRAND	Titulaire
	Marie-Béatrice TURPIN-PADIRAC	Suppléant
Lycée polyvalent LES LOMBARDS	Pascal VINOT	Titulaire
	Rachida BOUDADI	Suppléant
Lycée professionnel GABRIEL VOISIN	Delphine COURTIN	Titulaire
	Marie-Béatrice TURPIN-PADIRAC	Suppléant

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE TROYES DANS LES CONSEILS D'ÉCOLES ET CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Exposé :

Organisé par l'article D411-1 du Code de l'Éducation, le Conseil d'école a vocation à réunir chaque trimestre tous les acteurs de l'école primaire durant l'année scolaire. Son périmètre d'intervention comprend notamment le vote du règlement intérieur de l'école, le projet d'organisation de la semaine scolaire, le fonctionnement de l'école, la restauration scolaire, les activités périscolaires...

Dans chaque école maternelle et dans chaque école élémentaire, le Conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le Directeur d'école, Président
- Deux élus : Le Maire, ou son représentant, ainsi qu'un Conseiller municipal désigné par le Conseil municipal
- Les maîtres d'écoles et les maîtres remplaçants exerçants dans l'école au moment des réunions du Conseil d'école
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale chargé de visiter l'école
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription
- Et toutes autres personnes invitées par le Président, après avis du Conseil, dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Il s'agit, outre Monsieur le Maire, ou son représentant, désigné par arrêté, de désigner un Conseiller municipal auprès des écoles maternelles et élémentaires de Troyes lors des Conseils d'écoles pour la durée du mandat.

En outre, en application de l'article L.421-2 du Code de l'Éducation, les collèges et lycées sont administrés par un Conseil d'Administration qui est composé de 24 ou 30 membres en fonction des effectifs de l'établissement. La composition de ce Conseil d'Administration est pluraliste, rassemblant notamment des représentants du personnel, des parents d'élèves, ainsi que des collectivités territoriales. Dans ce cadre, eu égard aux effectifs des collèges et lycées localisés sur Troyes, il convient de désigner dans le Conseil d'Administration de chaque établissement, un représentant du Conseil municipal titulaire et un représentant suppléant.

Les établissements concernés sont :

- Le Collège Pierre et François Pithou
- Le Collège Beurnonville
- Le Collège Marie Curie
- Le Collège Les Jacobins

- Le Lycée Camille Claudel
- Le Lycée Chrestien de Troyes
- Le Lycée polyvalent Marie de Champagne
- Le Lycée polyvalent Les Lombards
- Le Lycée professionnel Gabriel Voisin

Décision :

Il vous est proposé :

- **d'approuver le choix et la désignation des élus siégeant aux Conseils des écoles, détaillés dans le tableau ci-après, en plus de Monsieur Nicolas HONORE représentant Monsieur le Maire,**
- **d'approuver le choix et la désignation des élus siégeant aux Conseils d'Administration des collèges et des lycées détaillés dans le tableau ci-annexé.**